



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**NEO
TERRA**

Accompagner et accélérer la transition



Communiqué de presse
Jeudi 14 décembre 2023

Une aide exceptionnelle de 14 M€ pour continuer, une année de plus, l'aide au maintien à l'agriculture biologique

Lors de la signature du Pacte Bio prévue demain, vendredi 15 décembre, Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Jean-Pierre Raynaud, vice-président en charge de l'agriculture, et Virginie Lebraud, conseillère régionale en charge de l'agriculture biologique, annonceront que la Région Nouvelle-Aquitaine pourra, cette année encore, assurer la mise en place d'une aide au maintien de l'agriculture biologique.

L'**agriculture biologique** est très présente en Nouvelle-Aquitaine, avec une grande diversité de filières. Depuis 2018, la région occupe **la deuxième place au niveau national en surface et en nombre d'exploitations en agriculture biologique** : 378 000 ha, et plus de 9 000 exploitations, soit près de 15 % des exploitations agricoles de la Nouvelle-Aquitaine. En 6 ans, les surfaces conduites avec ce mode de production ont doublé et atteignent aujourd'hui près de 10 % de la surface agricole utile (SAU) néo-aquitaine.

Les bénéfices de l'agriculture biologique sont indéniables pour la restauration de la qualité des milieux naturels. **Elle contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau et des sols, à la préservation de la biodiversité et à la création d'emplois ainsi qu'à réduire les risques pour la santé des actifs agricoles, des riverains des parcelles agricoles et, bien entendu, celle des consommateurs.** Elle contribue également à la diversité de l'alimentation par la rotation des cultures qu'elle implique.

C'est pourquoi, dès 2017, **la Région avait conclu un PACTE d'ambition régionale** pour le développement de l'agriculture biologique avec la profession agricole et l'Etat, **pacte renouvelé en 2023**. Cette orientation politique a été confirmée au travers de Néo Terra, la feuille de route du Conseil régional en faveur de la transition énergétique et écologique votée en 2019, **qui a été également réaffirmée et renforcée en 2023**.

Après une **croissance de la consommation nationale à deux chiffres** pendant de nombreuses années, la consommation marque le pas depuis 2021 dans un **contexte d'inflation et de ralentissement de la consommation alimentaire globale en France**.

L'agriculture biologique a connu une diminution cette année : **- 2 % par rapport à 2022 en SAU et en nombre d'agriculteurs**. Actuellement, les déconversions augmentent (**environ 600 par an en 2022-2023 contre 320 en 2020**). Face à ces constats, il s'agit de conforter les exploitations actuellement en bio, en tablant sur un redressement rapide du marché par ailleurs soutenu par des aides à la promotion et par l'achat public.

C'est dans cette conjoncture **qu'Alain Rousset, Jean-Pierre Raynaud et Virginie Lebraud annoncent qu'une aide exceptionnelle de 14 millions d'euros permettra de poursuivre, une seconde année de plus en 2024, l'aide au maintien à l'agriculture biologique**. Elle sera réservée aux agriculteurs, spécialisés en agriculture biologique, et qui maintiennent ce mode de production vertueux.

Dans le contexte actuel, il s'agit d'un choix très fort que d'orienter ces 14 millions d'euros vers l'aide au maintien à l'agriculture biologique.

Cette aide est abondée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union européenne (FEADER) et sous réserve du vote favorable des élus régionaux lors d'une prochaine Commission permanente.

Contact presse :
Rachid Belhadj
05 57 57 02 75 / presse@nouvelle-aquitaine.fr